



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOMME-VESLE  
EN DATE DU 11 FEVRIER 2025**

[www.somme-vesle.fr](http://www.somme-vesle.fr)

Date de convocation : 06 février 2025

Sous la présidence de Freddy MELLET, Maire

Secrétaire de séance : Michaël DUPUIS

Membres présents : MELLET Freddy, CLOWEZ Julien, DENOYELLE Charline, DUPUIS Michaël, MAS Julien, WERLÉ Lionel

Absents excusés : Benoît COLLERY, Sébastien GIROD, Tatiana LE ROSSIGNOL, Sébastien ROUX

Procuration : 3

Quorum : 6

Ouverture de la séance : M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

**Ordre du jour de la séance :**

- **Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget**
- **Transfert du corps des pompiers intercommunal**
- **Repas des anciens**
- **Scénarios du PLUI**
- **Bilan budget 2024**

**Délibérations :**

- **Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget :**

M. le MAIRE présente la nécessité de délibérer pour payer la facture du SIEM reçue le 29 janvier 2025, ayant pour objet l'effacement des réseaux publics. Il s'agit d'un acompte avant paiement de la totalité de la facture. Cette facture se range dans la catégorie des dépenses d'investissement et la section d'investissement ne peut être ouverte avant le vote du budget, à moins de la présente délibération :

Dépenses d'investissement			
CHAPITRE 204	ARTICLE 204182	OBJET	5868,73 €
Immobilisations incorporelles	Bâtiments et installations	Enfouissement réseaux	
Total			5868,73 €

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

- **Transfert du corps des pompiers intercommunal vers le SDIS départemental de la Marne :**

M. CLOWEZ rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les instances concernées par le transfert : des élus des communes de SOMME-VESLE, POIX et COURTISOLS, ainsi que des pompiers appartenant au corps intercommunal.

Il a été exposé les difficultés financières et d'effectifs du corps intercommunal, et de la nécessité de changer le format du service afin de l'optimiser. Le transfert, qui correspond à une loi datant du 3 mai 1996 devra être convenu entre les trois communes concernées et le SDIS de la Marne. Ce transfert permettra aux pompiers de bénéficier de matériel, de formations, de temps de travail plus adaptés. Les modalités financières, humaines, opérationnelles seront discutées entre les parties avant signature.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

#### Informations :

- **Repas des anciens**

M. le Maire présente les deux devis que M. ROUX s'est chargé de nous faire parvenir. Les traiteurs sont « DEPORT Traiteur » et « Le traiteur des Sacres ». Le devis de ce dernier apparaît tout de suite comme plus engageant et permettant un choix sur tous les plats. Il est décidé de faire un sondage plus large auprès de tous les conseillers afin de définir le choix des plats. Le devis du « Traiteur des Sacres » coûterait 877€ pour 34 personnes.

- **Scénarios du futur PLUI :**

M. le Maire présente le compte-rendu de la Communauté de Communes au sujet du projet de PLUI. Celui-ci détaille les scénarios qui avaient été mis en valeur lors de la réunion entre membres du conseil. Il apparaît que toutes les demandes ont été prises en compte et la future carte changée dans ce sens. La question seule se pose au sujet de la bande parcellaire appartenant aux riverains de la Rue Basse, du N°1 au N°9. Celle-ci est pour le moment classée non-constructible et empêche les propriétaires de construire dans le fond de leurs parcelles. L'hypothèse proposée par la Communauté de Communes est celle de la laisser telle quelle. Au contraire, les membres du conseil se mettent d'accord pour la définir comme constructible afin de laisser les propriétaires libres de poursuivre leur aménagement.

- **Bilan de l'exercice 2024 :**

M. le MAIRE présente le bilan financier de l'année 2024. Il peut se résumer comme suit :

Résultat de fonctionnement 2024 : 94136,2€

Résultat d'investissement : -49323,66€

Résultat de fonctionnement 2023+2024 = 258227,47€

Résultat d'investissement 2023+2024 = -114986,9€

Le besoin de financement pour l'année 2025 est égal au besoin de couverture en investissement, auquel est soustrait les restes à réaliser. Les restes à réaliser pour 2025 étant négatifs (-7133,7), le besoin de financement est égal à 122 120,6 €. Les dépenses d'investissement pour 2025 devront être réduites au strict minimum.

Prochain Conseil municipal le 18 mars 2025.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire de SOMME-VESELE,

Freddy MELLET,

